

De : Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève  
9-11, rue de Varembe, case postale 194,  
1211 Genève 20

À : M. Kamil Idris, directeur général, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), 34, chemin des Colombettes, 1211 Genève 20

Référence : 133.1-OMPI/FAL, PRE

Genève, le 27 juillet 2007

### **Renforcement de la sécurité du périmètre extérieur de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**

Monsieur le Directeur général,

Je me réfère aux divers échanges et discussions qui sont en cours entre la Fondation pour les Immeubles des Organisations Internationales (FIPOI) et vos services au sujet du renforcement de la sécurité périphérique des bâtiments de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

La première esquisse d'un projet de sécurisation extérieure des bâtiments de l'OMPI a déjà été présentée aux services compétents de votre organisation et les discussions vont se poursuivre au niveau technique jusqu'à consolidation d'un projet définitif. Il est à préciser dans ce contexte, que l'État hôte sera en mesure d'entrer en matière sur des mesures de protection périphérique contre l'intrusion de véhicules, (donc sans clôtures) et ce uniquement sur les bâtiments existants dont l'OMPI est propriétaire, à savoir :

1. Bâtiment administratif principal "Arpad Bogsch"
2. Bâtiment administratif "Georg Bodenhausen" I et II
3. Bâtiment administratif "ex-OMM"

Les bâtiments loués (centre administratif des Morillon et bâtiment administratif anciennement Procter & Gamble) dont les baux seront résiliés après construction du nouveau bâtiment, ne peuvent être pris en considération. De même, la protection périphérique du nouveau bâtiment est considérée comme étant à charge du projet.

J'attire votre attention sur les coûts d'entretien et de maintenance des équipements de protection périphérique qui une fois réceptionnés par vos services seront à votre charge.

Soyez assuré que les autorités suisses accordent la plus grande attention à ce projet d'amélioration de la sécurité extérieure des bâtiments de l'OMPI et à sa mise en œuvre dans les meilleurs délais possibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

Le chargé d'affaires a.i.  
Amadeo Perez  
Ministre

[Fin de l'annexe et du document]

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

EXTRAITS DU RAPPORT SUR LA DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ  
DU PROGRAMME ET BUDGET (DOCUMENT WO/PBC/12/9)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

PROJET D'UTILISATION DES RÉSERVES À MOYEN TERME

50. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/PBC/12/4 et WO/PBC/12/4(a), (b), (c) et (d). Lorsqu'il a présenté ce point de l'ordre du jour, le contrôleur a rappelé que, à la suite des délibérations de la onzième session du PBC sur cette question, le Secrétariat avait établi cette proposition révisée qui contenait une série clairement définie de projets pluriannuels relatifs à l'utilisation des réserves disponibles en excédent du niveau visé fixé par les États membres en 2000. Il a souligné toutefois que la proposition était fondée sur le "statu quo" en ce qui concerne le niveau des taxes PCT et que toute réduction du niveau de ces taxes approuvée par la session suivante de l'Assemblée de l'Union du PCT supposerait une modification de la présente proposition. Ainsi, en cas d'une réduction de 15% au 1<sup>er</sup> janvier 2008, aucun des projets proposés ne pourra être financé à moins que les États membres soient disposés à accepter que les réserves atteignent un niveau bien inférieur au niveau fixé.

51. Les délégations de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, du Bangladesh, du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Lesotho, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Zambie sont intervenues sur ce point.

52. Les délégations du Japon et des États-Unis d'Amérique ont indiqué qu'elles n'étaient pas en mesure d'appuyer les propositions soumises. De l'avis de la délégation des États-Unis d'Amérique, la proposition compromet les débats sur une éventuelle réduction du montant des taxes du PCT et, par conséquent, elle a dit estimer, nonobstant son appui à la mise en œuvre des recommandations du PCDA, que la proposition ne pouvait pas être appuyée en l'état. La délégation du Japon a indiqué que, selon elle, les utilisateurs des services du PCT devraient être les premiers bénéficiaires des excédents et des réserves provenant du PCT.

53. Les délégations de l'Allemagne et du Royaume-Uni se sont déclarées prêtes à envisager une éventuelle réduction du montant des taxes mais ont dit ne pas estimer que cette réduction devait nécessairement être de 15%. Elles ont dit ne pas estimer opportun, à ce stade, de classer par ordre de priorité les cinq projets proposés.

54. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Algérie (au nom du groupe des pays africains), de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Iran (République islamique d'), du Lesotho et de la Zambie ont dit appuyer la proposition, soulignant que leur première priorité était le financement des activités relevant de la mise en œuvre du plan d'action pour le développement même si elles ne s'opposaient pas au financement de n'importe quel autre des quatre projets proposés.

55. Les délégations de la France, des Pays-Bas et de la Suisse se sont déclarées favorables à une augmentation du niveau visé des réserves, ainsi que l'avait recommandé le vérificateur externe des comptes, étant entendu que cette augmentation ne devait pas nécessairement correspondre à 25% des dépenses pour l'exercice biennal si cela n'était pas financièrement réalisable pour le moment.

56. Un certain nombre de questions ont été soulevées par les délégations de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse en ce qui concerne le rôle du Comité directeur du projet, tel que proposé par le Secrétariat dans le document WO/PBC/12/4(a).

57. Répondant à ces questions, le contrôleur a expliqué que ledit comité directeur serait composé de hauts fonctionnaires de l'OMPI qui auraient pour mission de garantir aux États membres que les fonds proposés étaient utilisés de manière judicieuse, uniquement aux fins du plan d'action pour le développement. Ce "dispositif" a aussi été proposé en vue de renforcer le mécanisme de supervision interne de la mise en œuvre des activités, tel qu'approuvé par les États membres.

58. La délégation de la Suisse a indiqué que, si elle appuyait pleinement la décision prise dans le cadre du PCDA, elle était d'avis qu'il était trop tôt pour se prononcer sur l'affectation des réserves à la mise en œuvre des activités relatives au plan d'action pour le développement. Elle a rappelé qu'une augmentation du niveau des ressources avait déjà été proposée aux fins de ces activités dans le budget révisé pour 2006-2007 ainsi que dans le projet de programme et budget pour 2008-2009 alors que la synthèse et le projet détaillé de la mise en œuvre des 45 propositions recommandées n'avaient toujours pas été mis au point.

59. Répondant aux questions des délégations de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, le contrôleur a déclaré que la proposition d'affectation de cinq millions de francs suisses, provenant des réserves, à la mise en œuvre des activités relatives au plan d'action pour le développement visait à compléter les fonds déjà disponibles dans le cadre de plusieurs programmes inscrits au budget ordinaire et que cette "proposition de complément" s'expliquait aussi par le fait que la mise en œuvre dudit plan pouvait supposer des projets pluriannuels qu'il serait plus judicieux de financer à l'aide de ressources disponibles au-delà du délai constitué par l'exercice biennal.

*60. Le Comité du programme et budget a pris note des cinq projets présentés par le Secrétariat au titre du point 5 de l'ordre du jour et a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI à leur session de 2007 de prendre une décision sur la mise en œuvre de ces cinq projets.*

[Fin de l'annexe II et du document]